

Titre du document ANNEXE DES COMPTES - 31 DÉCEMBRE 2025

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)☒**Certifié conforme à l'original**
15 juin 2026

Désignation de l'entreprise	SA CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES 19 RUE CLEMENT MAROT 75008 PARIS 722012051 IS1	31/12/2025
-----------------------------	---	-------------------

INFORMATIONS VISÉES A L'ARTICLE 3, III DE L'ANNEXE DU CGI

1. Liste des filiales et participations : NÉANT
2. Dérogation aux prescriptions comptables : NÉANT
3. Modifications affectant les annexes d'évaluation et la présentation des comptes annuels:application du règlement ANC 2022-06
4. Charges à payer, pouvant avoir fiscalement le caractère de provisions, rattachés aux comptes :
Fournisseurs factures non parvenues : 15.059 €
Dettes fiscales et sociales :
 - Salaires : 529.360 €
 - Charges sociales : 71.645 €
 - Impôts et taxes : 14.178 €
5. Effectif au 31 décembre 2025 : 33
6. Engagements indemnités départs à la retraite : 304.562 €
7. Changements de méthode :
Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement. Ce changement de méthode comptable est imposé par la réglementation et n'a aucun effet sur les comptes annuels de la société. A l'occasion, de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires,...) des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel :
 - * un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement,
 - * un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité,
 - * un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.Les changements de méthodes comptables consécutifs à la première application du règlement ANC n°2022-06 n'ont pas d'impact sur la présentation du bilan et du compte de résultat 2025.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 19 RUE CLEMENT MAROT 75008 PARIS				Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 7 2 2 0 1 2 0 5 1 0 0 0 2 4				Néant ☐ *				
				Exercice N clos le, 31122025		N-1 31122024		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA								
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	85 653	40 770	44 882	969
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				33 384
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	735 381	639 753	95 628	69 881
		Immobilisations en cours, avances et acomptes	AV	AW				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	CT				
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	46 416		46 416	64 569
		TOTAL (II)	BJ	BK	867 450	680 523	186 927	168 804
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ	258 000		258 000	252 000
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	759 234		759 234	582 127
		Autres créances (3)	BZ	CA	18 175		18 175	47 667
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	533 471		533 471	200 000
Disponibilités		CF	CG	660 619		660 619	638 697	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	22 485		22 485	43 384	
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 251 986		2 251 986	1 763 875	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	3 119 437	680 523	2 438 913	1 932 679	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000.....)			DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	395 116	356 840
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	551 604	168 276
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	990 720	569 116
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	588	540
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	58 237	62 536
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 364 298	1 139 708
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	2 738	40 060
	Instrument financier à terme			D1		
	Autres dettes			EA	22 330	120 717
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 448 193	1 363 563	
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 438 913	1 932 679	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 448 193
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



PROJET DES RÉSOLUTIONS

Présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 1^{er} juin 2026

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat telle qu'elle lui est présentée par le Conseil d'Administration.

Il est légalement possible de distribuer
une somme égale au bénéfice,
augmenté du report à nouveau

	551.604,44 Euros
	<u>395.116,33 Euros</u>
soit ensemble	946.720,77 Euros

Il est décidé de distribuer un dividende de 220 Euros par action,
soit : 220 Euros x 2.500 actions = 550.000,00 Euros

et d'affecter le reliquat de 396.720,77 Euros en « Autres réserves ».

Le dividende sera mis en paiement à partir du 8 juin 2026.

Les dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Dividende par action
Exercice 2022	100,00 €
Exercice 2023	40,00 €
Exercice 2024	52,00 €

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce prend acte des termes dudit rapport.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Rémi SAVOURNIN pour une durée de six exercices.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Mohcine BENKIRANE pour une durée de six exercices.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits de procès-verbal de ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités.